

Le Mans, le 24 septembre 2020

M. Julien Cristofoli & Mme Marianne Masson  
**Co-Secrétaires Départementaux·les**  
**SNUipp-FSU de la Sarthe**

à  
Mme. Patricia Galéazzi  
**Directrice Académique**  
des **Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe**

Objet : Temps dédié à l'exploitation des évaluations nationales et au projet d'école pour les personnel·les en constellations

Madame la Directrice Académique,

Les équipes enseignantes ont été informées en ce début d'année scolaire d'un temps de 6 heures consacré à l'exploitation des évaluations nationales et au projet d'école.

Pour les personnel·les en animations pédagogiques, ce temps est pris sur les 18 heures et les personnel·les concerné·e·s effectueront 12 heures d'animations. En revanche, les personnel·les en constellations devront suivre les 18h de formation prévue.

Comment, au sein d'une même école, ce temps d'échange sera possible si une partie des personnel·les est en constellation ?

De plus, d'un point de vue réglementaire, il n'est pas possible de demander aux personnel·les en constellations d'effectuer 6 heures supplémentaires non rémunérables.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 72 vous demande d'éclaircir cette situation pour qu'elle soit conforme à la réglementation.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 72 rappelle sa ferme opposition aux tests appelés « évaluations nationales », ainsi qu'à leur temps d'exploitation qui concourt à un pilotage de l'ensemble du système éducatif au travers des résultats des élèves.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, nos respectueuses salutations.

Julien CRISTOFOLI et Marianne MASSON



**Co-Secrétaires Départementaux·les**  
du **SNUipp-FSU de la Sarthe**